



Achat d'un bien immobilier pendant un divorce

Par **Iorraine B**, le **05/06/2016** à **09:57**

Bonjour, j'espère que mon post est au bon endroit.

Je vous expose mon problème.

A la suite d'une mutation j'ai mis mon appartement en vente, pour le quel j'ai reçu une offre d'achat de la part d'une personne qui se trouve être en instance de divorce, elle veut acheter ce bien pour son fils.

Le compromis de vente est établi mais le futur ex mari ne veut pas signer d'attestation pour que le bien ne rentre pas dans la communauté de bien de mariage, puisque si jamais ils ne divorcent pas, il se retrouvera dans l'obligation de payer ce bien.

Ma question est donc y'a t'il un moyen de contourner ce problème? Madame peut elle acheter seule sans l'accord de son mari? J'ai entendu parler d'attestation de remploi mais je ne comprend pas vraiment de quoi il s'agit

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **pierre8475**, le **06/06/2016** à **07:21**

Bonjour,

J'ai été dans le même cas que cette femme et on m'a conseillé de créer une SCI pour acheter. La création d'une SCI ne se fait pas par l'intermédiaire d'un notaire et je n'ai donc rien eu à demander à mon ex. Ensuite c'est la SCI qui achète le bien. J'avoue que c'est un peu compliqué mais ça permet d'éviter les tracasseries des notaires qui sont toujours disposés à se faire un gros billet pour pas grand chose à condition que le risque pour eux soit nul.